



vex info



sommaire

Editorial	2
La cure de Vex	3
Tourisme	6
Loi sur les constructions	8
Déchetterie	10
Brèves	12
Fusion des communes	13
40 ^e CO Hérens	14
Brèves	16
Alzheimer	17
Nouveaux citoyens	18
Mérites bacounis	19
Manifestation	20
Brèves	21
Calendrier des manifestations	24

**Jeudi
14 juin 2018**

Salle du complexe communal

**Assemblée
bourgeoiale: 19h**

**Assemblée
primaire: 19h30**



Thyon, site olympique ?

La station de Thyon a été provisoirement retenue par le comité d'organisation des Jeux olympiques 2026 comme site pour le déroulement des épreuves de Ski Cross, de Snowboard Cross et de Big Air.

Ces épreuves, très spectaculaires et qui correspondent au profil commercial de la station, devraient susciter un fort enthousiasme populaire auprès du public et offrir une visibilité mondiale à notre site touristique.

La commune de Vex, si elle entend accueillir ces épreuves, devra s'impliquer fortement dans le projet et signer dans les mois qui viennent une convention qui définira les modalités de son engagement formel et concret en termes de logistique, d'infrastructures, d'accessibilité, de ressources humaines et de financement. Partenaire incontournable du projet, la société Télé-Thyon SA sera également appelée à définir les prestations qu'elle devra et pourra garantir dans l'organisation des compétitions.

Le Conseil municipal a donné son accord de principe à la tenue de compétitions dans notre station, malgré les incertitudes qui devront encore être levées pour que la commune puisse s'engager formellement et en maîtrisant les enjeux liés à son implication dans le projet. Dans les semaines à venir, des réponses devraient être apportées aux questions adressées par la commune au canton et au comité d'organisation dans la perspective de la signature de la convention précitée.

Les JO 2026 peuvent offrir aux Valaisans et aux Bacounis une opportunité commerciale majeure de redynamiser notre tourisme hivernal. L'expérience nous apprend toutefois que ces mêmes Jeux peuvent aussi laisser un bilan catastrophique et une charge écrasante pour les générations futures. Entre opportunités et risques, le rôle du politique consiste à connaître précisément les prestations qui sont attendues de nos collectivités publiques et à obtenir des garanties fermes de la part du Comité International Olympique et du Comité d'organisation sur les limites de nos engagements. Toute autre attitude politique est irresponsable.

Il ne faut pas jouer avec les Jeux !

Danny Defago,
Président de la commune de Vex

Assemblées primaire et bourgeoiale

Sous réserve d'un impératif imposant une modification de date, les prochaines Assemblées bourgeoiale et primaire se tiendront le **jeudi 14 juin 2018**, respectivement à 19 h 00 et 19 h 30.

Les citoyennes et citoyens seront formellement convoqués, dans le respect des exigences légales, par affichage au pilier public de la date et des ordres du jour de ces Assemblées.

En espérant vous y rencontrer nombreuses et nombreux!



Un emblème patrimonial qui fait peau neuve

Le village de Vex appartient à l'inventaire des sites construits en Suisse (ISOS) d'importance régionale, grâce à des édifices historiques comme la tour Tavelli, l'église Saint-Sylve, la maison Gauthier, la Majorie ou encore la cure de Vex. Ce dernier bâtiment emblématique de notre paroisse et de notre village, vient d'être rénové et nous souhaitons vous le faire mieux connaître par ces quelques lignes.

Historique

Les documents consultés aux archives cantonale et paroissiale nous renseignent peu sur la chronologie de la cure. Nous apprenons que l'évêque de Sion enjoint en 1754 la paroisse de Vex à bâtir l'édifice actuel, un projet sans conteste en relation avec l'agrandissement et la rénovation de l'ancienne chapelle du village, Saint-Antoine-et-Saint-Blaise¹. Nous découvrons qu'en 1760 la cure est construite par le curé Vincent Advocat sur l'emplacement d'un précédent presbytère, dont nous ignorons tout. Le millésimé «1763» gravé sur le fourneau en pierre ollaire offre un *terminus antequem* et date l'«achèvement» des travaux. Cet édifice était entouré de quelques dépendances, le curé disposant alors de deux jardins et d'un verger.



Photographies du fourneau en pierre ollaire avec détail du «millésime» conservé intact dans l'actuel appartement du desservant de la paroisse.

Les archives sont ensuite quasi muettes quant à l'entretien ou à la transformation du bâtiment. Pourtant, la seule observation du toit à demi-croûpe, nous apporte la preuve d'une campagne de travaux ayant au minimum entraîné le remplacement du toit d'origine à 2 pans.

¹ Une chapelle construite avant 1687. Appelée alors à supplanter Saint-Sylve comme lieu de culte pour les habitants, elle fut convertie plus tard en maison de commune, puis en école pour les enfants du village.

Si un petit clin d'œil sur les biens mobiliers de la cure nous est donné par le biais de précieux inventaires, nous ne sélectionnerons ici que quelques extraits. Ainsi, en 1812, Jean Pitteloud, président de Vex, mentionne «*duo apiaria sine apibus*» autrement dit 2 ruches sans abeille; puis un autre élaboré en 1900 offre un aperçu des biens meubles se trouvant dans la cure: «*un pressoir en pierre et deux tines dans la cave des tines, 4 tonneaux dans la cave à vin, 2 grands coffres à blé dans la salle du Midi, un grand crucifix malheureusement fort abîmé, 3 grands tableaux à huile et un baromètre dans la salle à manger, un sceau de la cure et de la paroisse, un alambic, deux grands fourneaux en pierre d'Evolène l'un dans la salle à manger et l'autre au salon*».

Particularités architecturales et valeur patrimoniale – la cure un objet d'importance locale-régionale

Edifice maçonné de plan quadrangulaire et de volume massif, la cure forme avec l'église Saint-Sylve un ensemble patrimonial de réelle valeur, un noyau culturel précieux dont le souci de préservation fut le maître mot de la campagne de restauration.

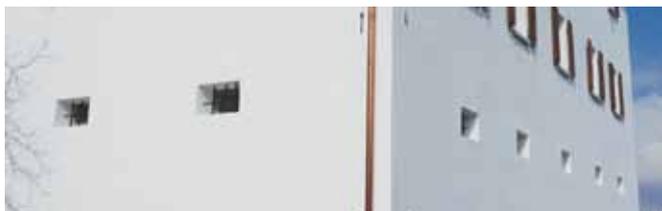
Un toit à demi-croûpe

Le toit à demi-croûpe ou «toit français», technique de construction peu ancienne qui date de la fin du XIX^e voire du début du XX^e siècle, fut certainement introduit en Valais par un charpentier, par imitation de toits observés lors de voyages dans l'Hexagone. A la différence des traditionnels toits à 2 pans dont la façade se termine en pointe, cette dernière présente une ligne brisée, une particularité architecturale sans fonction technique, mais répondant à de simples critères ornementaux couronnant avec charme l'édifice.





L'étage des «salles»



Détails de l'étage de l'entresol

Autre singularité, la cure a conservé quasiment intact son entresol, un «étage» situé entre les caves et les étages d'habitation. Nommé «salles», ce local caractéristique se trouve quasiment toujours au-dessus de la cave, dans le soubassement maçonné. Peu lumineux en raison de ses nombreuses ouvertures de petites dimensions et très sec, il est ainsi propre à recevoir des denrées. A noter que dans les terrains de forte déclivité comme ici, l'accès se fait de plain-pied.



Inauguration et fête au village

Le 26 août dernier, la cure fut inaugurée conjointement par Monseigneur le vicaire épiscopal Pierre-Yves Maillard et l'abbé et curé Vincent Lafargue, lors de la traditionnelle fête au village.

Souhaitons à cette place historique, à la fois ouverte et intime, d'accueillir en son sein et pour longtemps les manifestations religieuses et culturelles à venir. Pour information, dès cet été elle servira de cadre, si la météo le permet, aux traditionnelles séances de cinéma en plein air. La commission culturelle remercie pour ce faire le conseil de communauté qui, soucieux de faire vivre ces lieux, a donné son aval sans aucune hésitation.

Pour la fondation du patrimoine de Vex, Caroline Tschanz-Branca

Maçonnerie et peinture

Les travaux de maçonnerie se déroulèrent dans le respect de la substance d'origine (assainissement des structures, piquage des crépis, pose d'enduit à la chaux, peinture, etc.) sans agrandissement ou ajout d'ouvertures contraires aux directives patrimoniales.



Charpente avant et après les travaux





Toiture et charpente

Les spécificités de la toiture ont été maintenues, un traitement de surface de l'ensemble de l'ancienne charpente a été effectué avant la pose d'un plafond en soupente. Couplés à d'autres travaux d'aménagement non cités ici, il permet une réaffectation des combles en espace habitable (logement).

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Place de l'église

Par ailleurs, la place de l'église a fait peau neuve. Après les réfections des ruelles de La Lay, La Majorie et Fond-Villa notamment, la commune a, en 2017 et en synergie avec la fin des travaux de réfection de la cure, concentré ses efforts et affecté ses moyens sur l'aménagement de cette place et de ses accès directs. Un revêtement bitumineux grenailé comme tapis « mur à mur » a été posé, participant discrètement et sans concurrence à la mise en valeur d'un espace public remarquable où se répondent magistralement l'église et son clocher construits par l'architecte André Perraudin en 1963, et le bâtiment de la cure à la jouvence retrouvée.

Chemin d'accès

Un cheminement adapté pour les personnes à mobilité réduite, notamment en provenance du home, et facilitant l'accès au parvis de l'église a été réalisé et traité au moyen d'un enrobé bitumineux incolore.

Places de parc

Pour les locataires des appartements comme pour le secrétariat de la paroisse des places de parc ont été créées en dessous de la cure, le long de la route du home partiellement remise à neuf également.



Revêtement bitumineux grenailé

Affectation de la cure

Rez inférieur: secrétariat paroissial, ancienne cave voûtée, WC

Entresol: salle pour activités paroissiales, caves privatives, local technique

Rez supérieur: appartement 2.5 pièces (destiné à la location, mais attribué prioritairement à un desservant), office paroisse, WC handicapé public

Etage: appartement 3.5 pièces (destiné à la location)

Combles: appartement 3.5 pièces (destiné à la location)





La nouvelle taxe touristique initiatrice de nombreux projets



Photo: Denis Emery

Plus de moyens financiers en faveur du tourisme

Le nouveau règlement sur les taxes touristiques est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Depuis cette date, les taxes de séjour et d'hébergement ne sont plus perçues à la nuitée par les offices du tourisme, mais de manière forfaitaire par l'administration communale et ceci pour chaque propriétaire, en fonction des mètres carrés de sa résidence secondaire.

Cette nouvelle façon de procéder possède le double avantage d'offrir un fonctionnement simplifié et d'éviter le coulage permis par l'ancien système. Son but est surtout d'amener plus de moyens financiers en faveur du tourisme selon la réparti-

tion suivante: l'argent issu des taxes d'hébergement sert exclusivement à la promotion du tourisme tandis que l'argent provenant des taxes de séjour sert à son développement (soutien des manifestations touristiques, entretien et développement des infrastructures,...)

Différents projets voient le jour

Même si la facturation des taxes a été effectuée tard dans l'année – en raison du gros travail administratif qu'elle a engendré – et si le montant encaissé n'est pas encore définitif (suite à des contestations et à différents recours), plusieurs améliorations et nouvelles réalisations ont déjà pu voir le jour cet hiver.

Tout d'abord au niveau de la mobilité douce en station: la fréquence des bus navettes a été augmentée en haute saison, le skibus circulant désormais chaque 20 minutes et quasiment sans interruption. Les hôtes voyagent également gratuitement des Mayens-de-Sion à Thyon sur les bus de ligne.

Le retour en station a lui aussi été amélioré avec l'aménagement de la traversée de route entre l'Auberge de l'Ours et les Diablotins qui permet désormais aux skieurs de traverser sans avoir à déchausser.

Le revenu des taxes a permis ensuite la réalisation, en collaboration avec Télé-Thyon, **d'une magnifique grotte de glace de plus de trente mètres remplie d'animaux préhistoriques sculptés dans la neige et la glace.**

Parallèlement **un circuit de quads électriques** a vu le jour à côté du



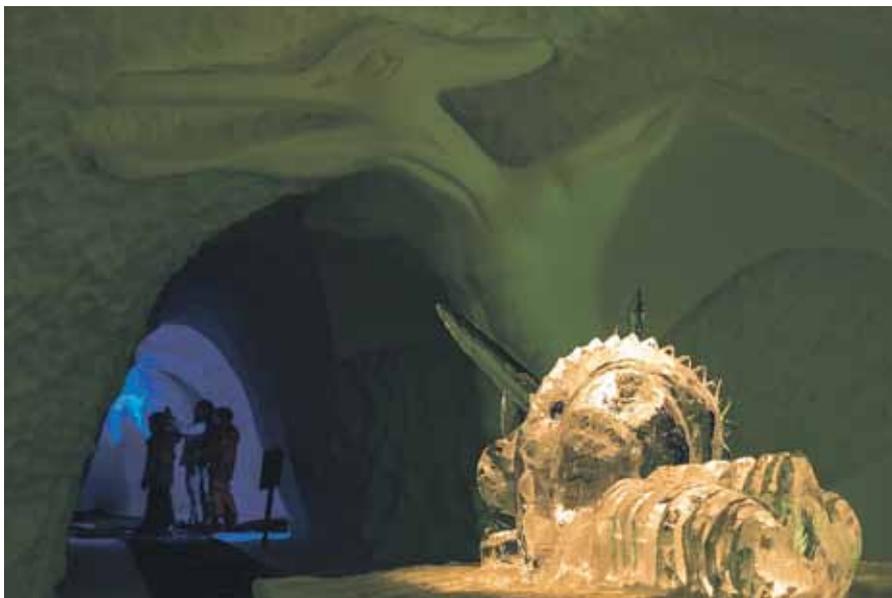
Jardin des Neiges de l'Ecole Suisse de Ski, ainsi qu'une piste de Snow-tubing.

D'autre part, pour sa huitième édition, une formule enrichie de **la journée Ski & Saveurs aura lieu le samedi 24 mars** sur le domaine skiable : à l'expérience gastronomique s'ajoutera une expérience sportive et ludique, le tout réparti en 9 étapes.

Finalement, **une semaine «Happy Kids» dédiée aux enfants sera mise sur pied durant les vacances de Pâques (du 1^{er} au 6 avril)** avec l'aide de l'ensemble des commerçants et de nombreux bénévoles. Elle verra se succéder une multitude d'activités avec entre autres: recherche d'œufs de Pâques avec DVA, possibilité de monter dans une dameuse, initiation au télémark, initiation au snowboard, atelier pour pizzaiolos en herbe, atelier fartage, concerts de Jacky Lager et de Sonia Grimm, séances de cinéma, tournoi de poker, disco-sirop, atelier cocktails pour enfants, après-midi jeux, compétition inter-neige, etc.

Dans la foulée, un formidable élan s'est créé engendrant soit la réactivation d'anciens projets mis en standby faute de moyens, soit la naissance de nouveaux projets.

Ainsi un village d'enfants, utilisable en été et en hiver, est à l'étude aux alentours du Petit Vallon. Son but est d'offrir à la fois une zone de découverte du ski, de détente et de loisirs



mais aussi de créer un point de rencontre en développant un après-ski pour les familles.

Après les intempéries de cet hiver, la conception d'une salle de jeux indoor a été amorcée, en lien avec la remise en état du squash existant.

L'installation du Wifi gratuit dans différents endroits clés de la station

est en cours d'élaboration, de même que l'amélioration de la signalétique et le développement des chemins pédestres ainsi que des itinéraires raquettes et peaux de phoques.

En lien avec tous ces projets une carte avantages pour les hôtes et les propriétaires sera activée dès l'hiver prochain.



Une nouvelle directrice prend en main le développement touristique de la destination Thyon-Région

Pour coordonner et mener à bien ces nouveaux défis, une nouvelle directrice de l'office du tourisme a été engagée le 1^{er} novembre 2017 en la personne de **Carole Pierrehumbert Heuri**.

D'origine genevoise, elle vit à Nendaz depuis près de 10 ans, possède une licence en économie de l'Université de Genève et un master en Etudes du Tourisme de l'Université de Lausanne. Carole Pierrehumbert Heuri a travaillé sur l'arc lémanique dans des sociétés financières internationales avant de créer sa société de conseil en développement touristique (BEREP). Elle est également l'auteure des « Randonnées d'Eloïse ».

Par ailleurs, un groupe de travail a été créé pour esquisser les contours d'une future SA qui rassemblera à terme tous les acteurs touristiques de Thyon-Région.

Quelques chiffres

2017:
taxes de séjour environ
Fr. 649'000.- facturés
taxes d'hébergement
estimation Fr. 100'000.-

2016:
taxes de séjour et d'hébergement
Fr. 450'000
encaissés par l'OT



Une nouvelle loi cantonale sur les constructions

Janvier 2018 a vu l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi cantonale sur les constructions (LC) accompagnée de son Ordonnance d'application (OC). Certaines modifications n'entreront en vigueur que dans 5 ou 7 ans, d'autres concernent le travail de l'administration communale. Seul un petit nombre de changements ont des incidences pratiques immédiates pour les requérants. Profitant de ce toilettage, le service des constructions va demander un meilleur respect des règles légales. Des détails existent sur internet.

Implications administratives

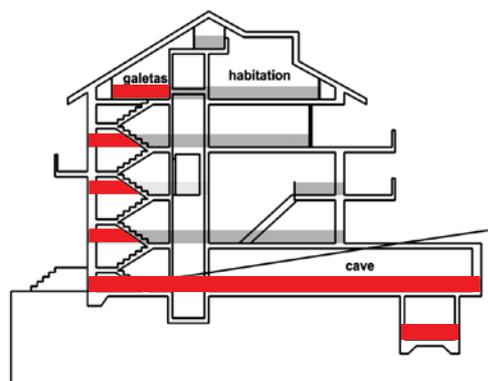
Une partie des modifications n'a pas d'incidence matérielle directe sur les administrés dans l'élaboration de leurs dossiers. Ainsi en va-t-il du transfert de la compétence décisionnelle de la commune au canton pour les zones mayens. De même, les nouvelles conditions cadre des règlements communaux des constructions et des zones (RCCZ) concernent les conseils municipaux et les assemblées primaires: liberté de renoncer à fixer des indices d'utilisation du sol, possibilité de fixer un indice minimum. Ces modifications ne nécessitent pas une prise de conscience particulière des administrés avant l'homologation du nouveau RCCZ en cours d'élaboration.

Aménagement extérieurs

Il n'aura échappé à personne que les aménagements extérieurs des nouvelles constructions présentent souvent l'impact le plus fort et potentiellement le plus désastreux dans le paysage de nos villages exposés à la vue dans un territoire en pente. Dans ce registre, la nouvelle LC comble une lacune de l'ancienne législation en ce sens qu'elle précise que les teintes des bâtiments et les aménagements extérieurs doivent s'intégrer à leur environnement, y compris bâtis. Elle impose aussi la fourniture de plans de ces aménagements dans les dossiers soumis à autorisation de construire. Ces éléments sont exigés pour les nouveaux dossiers.

Ancienne loi sur les constructions

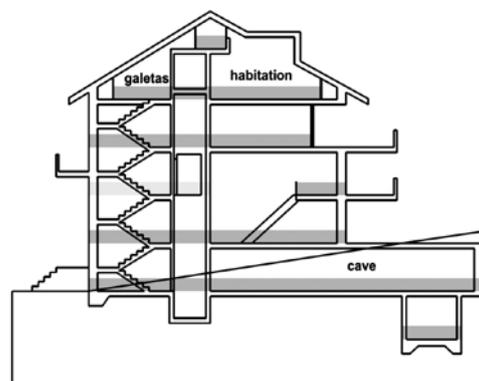
Certains locaux ne sont pas comptés: locaux non chauffés, buanderie, garage, cave, locaux techniques, demi-escalier, hauteur sous plafond des combles < 1.80 m, etc.



■ surface de plancher
■ surface non comptée (locaux non chauffés, demi-escalier / ascenseur, garage,...)

Nouvelle loi sur les constructions

Toutes les surfaces bâties comptent y compris garage, cabane de jardin, escalier, ascenseur, etc. Sauf hauteur sous plafond des combles < 1,80 m.



■ surface de plancher



Qualité des plans

Une partie des dossiers sont établis par les administrés eux-mêmes sans recours à un architecte. Il arrive régulièrement que la faible qualité des documents ou l'absence de certaines pièces obligatoires compliquent le travail de l'administration et surtout causent des insécurités juridiques souvent problématiques. Le législateur a donc introduit l'obligation de faire établir les plans par des professionnels. Cette exigence entrera en force dès 2023. Dans l'attente, le service communal des constructions exige dès maintenant des dossiers clairs, complets et précis. En application de l'art. 31 OC, il renverra à l'expéditeur tout dossier incomplet ou présentant des incertitudes.

NOUVEAUX MODES DE CALCUL

Calcul des hauteurs

Les modifications importantes, ayant un effet sur les requérants, découlent d'une uniformisation et d'une standardisation de la façon de mesurer la hauteur et la surface habitable des constructions dans le cadre d'un accord intercantonal d'harmonisation de la terminologie. La nouvelle façon de calculer la hauteur n'entrera en force qu'après l'homologation du nouveau RCCZ qui devra adapter les hauteurs réglementaires à cette nouvelle méthode.

Calcul des indices – Modification importante !

En ce qui concerne l'indice d'utilisation du sol, pour préserver les droits à bâtir actuels, le législateur a prévu une période de transition permettant de calculer l'indice selon

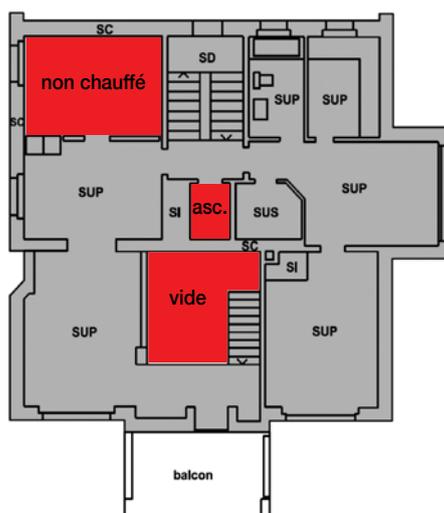
la méthode la plus favorable au requérant jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau RCCZ au plus tôt, mais au début 2025 au plus tard.

Dans ce contexte, le législateur a établi un tableau de conversion de l'ancien indice d'utilisation du sol (IUS = surface habitable / surface à bâtir) au nouvel indice brut d'utilisation du sol (IBUS = surface construite / surface du terrain). Ce tableau annexé à l'OC relève de facto tous les indices à un minimum de 0.5 IBUS pour l'ensemble de la commune. Les bénéficiaires sont les parcelles soumises selon le RCCZ actuel à un indice inférieur ou égal à 0.35.

Pour tout savoir

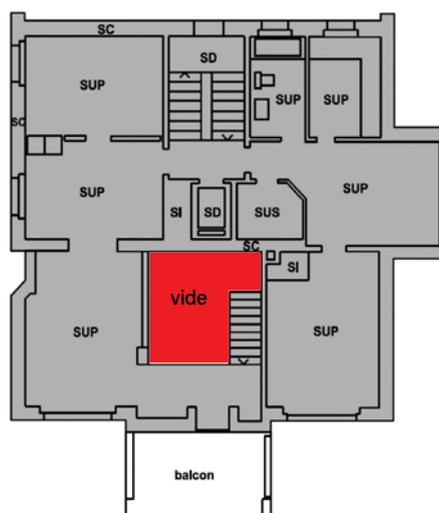
Ce survol des points importants de la nouvelle législation sur les constructions doit pousser les personnes désireuses de déposer une demande d'autorisation à visiter le site <https://www.vs.ch/web/sajmte/nouvelle-legislation-sur-les-constructions>. Elles y trouveront la LC et l'OC, des commentaires, des schémas et des explications ainsi que les formulaires officiels à utiliser ou les documents à fournir lors du dépôt d'une requête. C'est le moyen d'éviter le risque de voir son dossier revenir avec des demandes de compléments ou de correction !

Pierre-Alain Oggier
Conseiller municipal en charge
du Service des constructions



Ancienne loi sur les constructions

- Surface de plancher
- Certains locaux ne sont pas comptés: (locaux non chauffés, buanderie, garage, cave, demi-escalier, etc.)



Nouvelle loi sur les constructions

- Tout est compté dans la surface de plancher
- ... sauf les vides



Nouvelle déchetterie du Crettatsin Une infrastructure qui arrive au bon moment



Couvert

Les collectivités publiques sont constamment confrontées aux évolutions de la société, notamment liées aux habitudes de consommation; les exigences légales sur le traitement des déchets deviennent de plus en plus contraignantes et imposent aux communes une adaptation de leurs infrastructures. C'est pour répondre aux impératifs inhérents à ces exigences que la décharge de Crettatsin a fait l'objet d'une étude complète et exhaustive qui coïncide parfaitement avec l'introduction de la taxe au sac.

Une telle adaptation impacte inévitablement les finances communales. Mais, malgré des nouvelles exigences du service de la protection de l'environnement de l'Etat du Valais – qui ont retardé le début des travaux et fait grossir

la facture de plus de Fr. 38'000.- – et grâce à une attribution pertinente des mandats et un contrôle rigoureux de l'exécution et de l'avancement des travaux, les coûts ont pu être contrôlés et représentent un investissement net pour la commune de près de Fr. 525'000.-.

L'organisation de ces travaux s'est déroulée en deux phases afin d'assurer l'exploitation de la déchetterie sans interruption. M. Jean-René Stalder a réalisé des miracles pour maintenir l'accès à la déchetterie durant toute la durée du chantier. Il assure aujourd'hui encore la gestion de la décharge.

Débutés en juillet 2017, les travaux n'ont pris que cinq mois, jusqu'à la pause des enrobés. Seuls subsistent quelques aménagements à réaliser comme la signalisation routière (marquages au sol) et la pose de panneaux indicateurs. Les accès à la déchetterie sont en effet améliorés avec un élargissement de la route et une excellente visibilité depuis les deux sorties. Le parcage des voitures ainsi que leur circulation à l'intérieur du site sont grandement facilités tout comme le dépôt des déchets depuis le haut des bennes situées en contrebas. Quant à l'esthétique, les barrières de bois ont élégamment remplacé les grilages au bord de la route cantonale. Tandis que des fleurs égayeront bientôt le muret, trois arbres viendront donner de l'ombre au gardien et aux utilisateurs.

La collectivité bacounie peut donc profiter d'une infrastructure qui est en parfaite conformité avec les exigences et normes les plus sévères imposées à ce jour. La commune tient à remercier toutes les entreprises (régionales) qui ont œuvré par leurs efficacités à la bonne réalisation des travaux.

Avant



Après





Que peut-on déposer après le tri?

À droite de l'entrée principale, une grande surface est destinée aux déchets verts volumineux. Sous le couvert, des containers récoltent les déchets suivants :

- Les huiles minérales et végétales liquides
- Les capsules Nespresso, ampoules, piles, batteries, produits spéciaux, appareils de loisir (TV, radio, téléphone, photocopieurs,...), petits appareils ménagers et PET
- Les pneus et appareils électroménagers.

Un peu plus loin sur la droite, en contrebas de la route, différentes bennes recueillent :

- Les matériaux inertes (gravats, verres de vitres, miroirs...)
- **Les déchets verts pour le compost. Conduits à l'usine Gazel à Vétroz, ils seront transformés en gaz naturel via la méthanisation**
- Le bois
- Les emballages en alu et fer blanc
- Le verre
- Les papiers et cartons. Une nouvelle benne compactrice vient d'être installée afin de gagner du volume.

A noter que les nouveaux sacs poubelle blancs ne peuvent pas être déposés à la déchetterie et que plusieurs éco-points seront répartis sur l'ensemble du territoire communal.

Nouveau règlement sur les ordures Gare aux resquilleurs!

Voici plus de deux mois que le nouveau règlement communal sur la gestion des déchets, homologué par le Conseil d'Etat, est entré en vigueur.

Après cette période d'adaptation, constatant que certains administrés n'ont pas encore adopté les nouvelles pratiques réglementaires, le Conseil municipal a décidé de mandater la police intercommunale afin d'identifier et dénoncer les contrevenants au Conseil municipal, lequel est habilité à prononcer des amendes.

Adoptons les bons réflexes, le coût de la gestion de nos déchets dépend de la discipline de chacun!

Centre de tri du Crettatsin Horaires d'ouverture

le mercredi	13h30 - 18h00 (du 01.04 au 31.10) 13h30 - 17h00 (du 01.11 au 31.03)
le jeudi	16h00 - 19h00 (du 01.04 au 31.10)
le samedi	09h00 - 12h00 (du 01.04 au 31.10) 13h30 - 17h00 (Toute l'année)



Avant

Les bennes actuelles



Dégâts dus aux intempéries

Sur le site de la déchetterie et suite aux intempéries de janvier 2018, un éboulement s'est déclenché sur la route d'accès inférieure réservée aux camions pour l'enlèvement des bennes. Cette route a dû être consolidée en attendant des travaux plus importants.

A Vex, les pluies intenses qui ont succédé à l'accumulation puis la fonte de plus de 75 cm de neige ont créé différents dégâts visibles uniquement, pour l'instant, sur les fonds du village. Des cercles de glissement que personne n'aurait pu prévoir se sont formés surtout sur des chemins très anciens construits avant 1986. Les coûts occasionnés par ces dégâts sont pour l'instant difficiles à chiffrer.





Distribution gratuite de sacs taxés aux personnes incontinentes et clin d'œil pour les nouveau-nés

Le Conseil municipal, considérant

- que la distribution gratuite de sacs à poubelle taxés constitue en réalité un report de charges sur l'ensemble des citoyens, le coût final du traitement des ordures devant être financé d'une manière ou d'une autre par la collectivité,
- que la distribution de sacs gratuits va à l'encontre du principe du pollueur payeur que la municipalité se doit d'appliquer,
- que de nombreuses familles ne sont pas en situation de précarité justifiant des mesures sociales particulières,
- que les familles qui se trouvent dans une telle situation de précarité peuvent bénéficier de mesures d'aide sociale,

a décidé de limiter la distribution gratuite de sacs taxés à un geste symbolique consistant à donner deux rouleaux de sacs gratuits aux familles ayant un nouveau-né.

La mesure est appliquée aux enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018, date de l'entrée en vigueur du nouveau règlement communal sur la gestion des ordures.



Pour les personnes souffrant d'incontinence

Pour les personnes souffrant d'incontinence, un nombre de sacs plus important (au maximum 50 par année) sera distribué gratuitement aux conditions suivantes :

- la personne incontinente est au bénéfice de prestations complémentaires
- présentation d'un certificat médical

Les sacs seront distribués, sur demande et présentation des justificatifs, soit par le Centre médico-social (CMS), soit par la commune (heures d'ouverture des bureaux).

Nouveaux collaborateurs



Emilie Rudaz Stump réside sur la commune de Chermignon. Formée à l'ECAV, puis comme dessinatrice en bâtiment, elle travaille au service des constructions de la commune de Vex depuis décembre 2017.

Originnaire de Belgique où elle a obtenu un diplôme d'assistante éducative,

Carole Daloze habite aujourd'hui aux Agettes. Elle travaille à la crèche depuis juin 2017, à 40%.



Habitant de Fully, **Frédéric Walter** vient d'être embauché à 40% en tant que comptable gestionnaire des débiteurs et contentieux.

Charly Praz a pris son poste à la commune le 1^{er} décembre 2017. Chauffeur et machiniste, il travaille à 100% aux travaux publics où le déblaiement de la neige l'a occupé largement cet hiver.

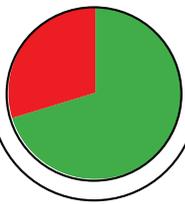


Nouveaux horaires de l'administration communale

Depuis le 27 novembre dernier, l'administration communale et la permanence téléphonique sont ouvertes selon les horaires suivants :

Lundi	09h30 – 11h30 14h00 – 18h00
Mardi	09h30 – 11h30
Mercredi	FERMÉ
Jeudi	09h30 – 11h30
Vendredi	09h30 – 11h30

Les lundis après-midi, une permanence sera assurée par tous les services de l'administration.



Fusion des communes du Val d'Hérens, bientôt une réalité?

Dans le cadre de leur projet de fin de scolarité obligatoire, trois élèves du CO Hérens ont décidé d'imaginer l'avenir du Val d'Hérens en proposant l'alternative d'une fusion de toutes les communes.

Qui sont ces trois élèves?

Thomas Bovier (100% Hérémece), Colin Begg (100% hors vallée) et Sébastien Gaspoz (25% St-Martin, 25% Hérémece et 50% Vex).

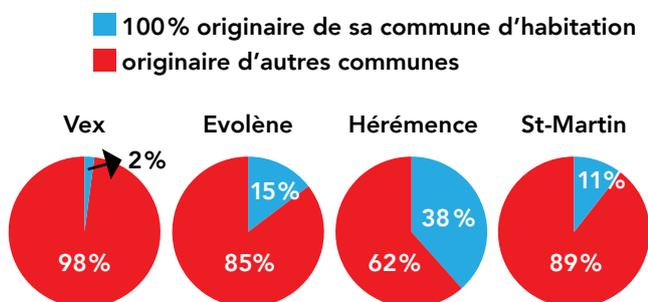
Pourquoi avoir choisi de faire cette recherche?

Parce qu'à la veille de fêter son 40^e anniversaire, leur cher CO Hérens va passer de 245 élèves en 1978 à 126 élèves à la rentrée 2018. En 40 ans, la vallée d'Hérens a donc perdu près de 50% de sa population jeune et sans tentative d'inverser le cours de l'histoire, elle est en train de devenir un EMS à ciel ouvert. Pour information, voici les chiffres de l'évolution des effectifs depuis 1978:

	Vex	Hérémece	St-Martin	Evolène
1978	26	81	65	79
2016	48	26	19	41

Comment ont-ils travaillé?

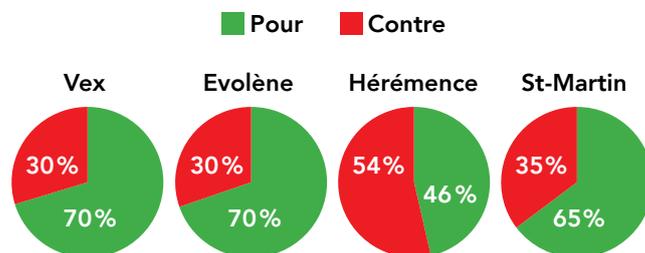
Ils ont d'abord voulu savoir si une identité propre à chaque village (différente d'une identité hérensarde) existait vraiment puisque c'était l'un des arguments principaux des opposants. Ils ont donc enquêté sur l'origine parentale de chaque élève.



En résumé si à Hérémece, 38% des élèves sont totalement originaires de leur commune, à Vex, ils ne sont plus que 2% ! De plus, les statistiques ont montré que 60% des élèves de Vex étaient originaires d'une, deux ou trois communes de la vallée.



Dans un deuxième temps, les trois élèves ont présenté aux classes le principe de fusion des communes avec ses avantages et ses inconvénients. Ils ont ensuite sondé les élèves pour connaître les tendances au sein de chaque village. En voici les résultats :



Conclusion

Une fusion des communes ne serait, à coup sûr, pas une solution à tous les maux. Elle permettrait cependant une gestion plus efficace de chacun des domaines touristique, économique, culturel, des services communaux et autres infrastructures dans le Val d'Hérens. Surtout, elle pourrait engendrer une nouvelle dynamique plus imaginative pour garder les jeunes dans la vallée !

Colin, Thomas, Sébastien



GRANDE DIXENCE la fourmilière humaine

Un spectacle pour le 40^e du CO Hérens

Hommage aux ouvriers du barrage de la Grande-Dixence



Le scoop

Le directeur
sera peut-être
sur scène.

En cette veille de vacances, dans notre école accueillante et moderne, flotte une atmosphère d'entraide et de persévérance. Les élèves confiants et énergiques s'investissent dans les différents domaines du spectacle, que vous pourrez découvrir à la fin du mois de mai.

Ce sera quelque chose de grandiose, un moment hors du commun. Un événement spécial que nous ne voyons pas tous les jours, qui parlera aussi de la vie dure qu'avaient les ouvriers durant la construction du barrage de la Grande-Dixence grâce à qui des générations de Bacounis ont pu profiter du confort et de la prospérité. A travers ce projet, nous rendrons hommage à ces hommes qui ont contribué à offrir une vie meilleure aux habitants de la vallée.

Ce sont nos rencontres avec Monsieur Aymon et la Compagnie Boll&Roche que nous, élèves responsables de la communication, avons décidé de partager avec vous.

Un spectacle ouvert à tous

M. Gérard Aymon directeur du CO Hérens depuis 12 ans a voulu marquer les 40 ans du CO en organisant un énorme spectacle, car on ne fête pas 40 ans tous les jours! Lui et le comité de direction y réfléchissaient depuis à peu près une année.

Leur désir est de toucher un large public et en particulier les anciens élèves pour qu'ils puissent se rencontrer à nouveau et partager leurs souvenirs.

Ce sera un spectacle en plein air car ce n'est pas très courant. M. Aymon souhaite que des curieux viennent en profiter aussi! Il espère qu'au moins 1700 personnes viendront assister aux représentations. La première soirée sera sur invitation où les sponsors seront présents, tandis que toutes les autres seront ouvertes au public.

Une construction qui a bouleversé la vallée

Le thème du spectacle «La Grande-Dixence» a été choisi car cela touchait plusieurs communes du Val d'Hérens.

M. Aymon souhaitait que ce spectacle soit organisé et produit par les élèves avec le souci que chacun se rende compte de l'importance des démarches à faire pour produire un tel projet. Il a cherché à impliquer tous les élèves et les enseignants de l'école dans ce spectacle afin que chacun trouve sa place dans la création du projet.

Les finances

Le directeur trouve l'argent pour financer ce projet grâce à des sponsors et aux carnets de fête distribués aux élèves. Les communes de la vallée ont été d'accord d'essayer les risques financiers. Il est prévu que les bénéfices, s'il y en a, soient utilisés pour la culture et les activités sportives de la vallée.

Propos recueillis par Line, Louise, Laura et Marine

Etant donné l'ampleur du projet, et la difficulté que ce défi représente, de l'aide a été demandée à des professionnels.

Les artistes

Boll comme Stéphanie, chorégraphe professionnelle, et Roche comme Alain, cheville musicale du duo.

Venus d'horizons différents mais liés par une passion commune de la danse et de la musique, ils ont décidé de fonder leur compagnie il y a environ 8 ans dans le désir de monter des spectacles ensemble.



Photo: Claude Dussez



Si Alain Roche a choisi de se lancer dans la musique c'est parce que, pour lui, elle est « un des moyens d'expression les plus directs pour dire des choses à des gens quand on n'a pas forcément les mots pour le faire ».

Stéphanie, de son côté, relève que ce n'est pas vraiment un choix de métier pour lequel elle a opté mais plutôt une réponse à une nécessité « Je crois que je ne pouvais plus me passer de danser... si je ne peux pas danser, je ne vais pas bien. Donc j'ai dansé, dansé et je n'arrête pas ».

Avez-vous déjà collaboré sur un autre spectacle ?

AR: Oui, on construit environ un nouveau spectacle chaque année. Après l'avoir créé, on tourne, on va le jouer ailleurs en Suisse ou à l'étranger. On est donc toujours avec des équipes différentes. De plus, on le construit, mais on n'est pas toujours que les deux sur scène. Par exemple, lors d'une de nos dernières créations, « Einstein » il y avait plus de monde sur scène, 9 personnes, comédiens et musiciens.

SB: La vie nous mène à peu près une fois par année à faire un nouveau projet et donc automatiquement, à rencontrer d'autres gens. Ce qui est exceptionnel pour nous dans celui-ci, c'est qu'on va travailler avec des élèves qui vont le réaliser complètement du début à la fin et, pour nous, c'est une nouveauté. Nous, on ne sera pas sur scène, on devra lâcher prise.

Combien de spectacles avez-vous déjà fait ensemble ?

SB: Entre 7 et 8 spectacles.

Cette année, la compagnie Boll & Roche en matière de création, se consacre exclusivement au projet du CO Hérens. Mais, parallèlement, d'anciens spectacles sont encore en tournée.

Pour les années suivantes, le duo a déjà beaucoup d'idées et d'envies pour de prochaines innovations.

Propos recueillis par Isaline, Fanny, Amandine, Flavie



Pour en savoir plus sur notre spectacle, **GRANDE DIXENCE FOURMILIÈRE HUMAINE**, nous vous invitons à venir visiter notre page internet www.dixence40.wixsite.com/40ans-coherens

Nous sommes également présents sur Facebook et Instagram.



Passage de flambeau au commandement des pompiers de Vex

Au printemps 2017, après 8 ans de service et 28 ans comme sapeur, Daniel Carruzzo a raccroché son uniforme de commandant des pompiers de Vex où il restera en renfort dans les années à venir.

Son successeur, Etienne Mayoraz, est un jeune habitant de Vex, pompier depuis 2008, qui a suivi dans ce cadre la formation de porteur d'appareil respiratoire. Il est par ailleurs chauffeur et mécanicien poids-lourds de formation, en poste à la gravière du Val d'Hérens dès le printemps 2018.



Nous tenions à remercier **Daniel Carruzzo** pour toutes ses années de service et souhaiter bonne chance à **Etienne Mayoraz** dans ses nouvelles fonctions.

David Pitteloud est le nouveau remplaçant du commandant et succède à **Matthieu Mayoraz**.

Festins équilibrés pour nos gastronomes en culottes courtes



Depuis la rentrée 2017, un nouveau tandem se relaie aux fourneaux de la cantine scolaire: **Irène Genolet**, qui avait assuré l'intérim en fin d'année scolaire passée, et **Raphaël Stadtmüller**, qui travaille également au Home St-Sylve et suit actuellement une formation pour obtenir le brevet de chef cuisinier. De par leurs personnalités et la richesse de leurs expériences professionnelles, ils se complètent parfaitement pour offrir aux enfants une cuisine «faite maison», saine, équilibrée et de qualité.

Irène travaille les lundi et mardi, Raphaël les jeudi et vendredi. Le mercredi, l'UAPE étant fermée, c'est l'entreprise Eldora qui assure la livraison des repas pour la crèche.

Le tandem collabore étroitement et se retrouve chaque semaine pour la planification des repas et la gestion des courses.

La majeure partie de celles-ci est effectuée auprès des commerçants du village et de la coopérative fruitière de Bramois.

En privilégiant les produits locaux, de saison et en proposant des repas équilibrés chaque jour sur l'ensemble de la semaine, c'est presque tout naturellement qu'ils ont obtenu en janvier dernier le label Fourchette Verte. Ce label s'inscrit parfaitement dans la philosophie des deux cuisiniers qui ont fait le pari de donner aux enfants le plaisir de manger en leur concoctant des repas variés autant sains que savoureux.

Pari réussi à voir les mines réjouies des enfants qui courent à la cantine.

- Le label de l'alimentation équilibrée
- Fourchette Verte, est un label de
- restauration de qualité qui cherche
- à concilier plaisir et santé. Il est dé-
- cerné aux restaurants qui proposent
- un plat du jour équilibré en res-
- pectant les critères de la pyramide
- alimentaire suisse. Dans le cadre de
- la procédure de la labellisation, les
- établissements sont accompagnés
- et contrôlés par un-e diététicien-ne
- diplômée ES/HES.

- Plus d'infos sur
- <http://fourchetteverte.ch>



La personne malade d'Alzheimer au centre!

Deux événements réunis autour de la personne souffrant de la maladie d'Alzheimer ont été organisés à Vex durant l'automne 2017. Grâce à la collaboration de deux associations, Alzheimer Valais et DayLink, un thé dansant et un café Alzheimer ont été proposés à la population du Val d'Hérens.



Le thé dansant s'est déroulé au mois d'octobre 2017 à la maison Gauthier de Vex. Il était ouvert aux aînés, aux personnes souffrant d'Alzheimer et à leurs proches. L'inclusion dans la société des personnes malades passe par des choses simples permettant de vivre le moment présent tout en faisant des liens avec le passé et les choses connues d'antan.

La recette? Une belle salle, un accordéoniste, un apéro substantiel, des personnes d'horizons divers, malades ou non, et de la convivialité. Pendant un instant, les symptômes de la maladie d'Alzheimer sont gommés, seuls comptent le présent et le moment partagé en société. Une belle réussite en voyant les visages sereins et rieurs des participants !

Le deuxième événement a eu lieu en novembre 2017: Alzheimer Valais a convié l'association DayLink à animer un café Alzheimer au restaurant de la Poste de Vex. Il s'articulait autour du changement de regard sur la personne atteinte de cette maladie. Le monde était au rendez-vous et la chaleur du lieu a invité les participants à un échange riche: partage de points de vue, témoignages, expériences vécues et questionnements ont permis de placer la personne malade au centre et d'amorcer un changement de regard. Ce café Alzheimer a redit, si cela était encore nécessaire, l'importance de parler de la maladie et de ses conséquences.

Elle a mis en lumière certains besoins existants dans notre vallée sur cette question.

Riches de ces deux expériences, l'association DayLink et Alzheimer Valais vont continuer de développer des formes de soutien. En effet, il est prévu de proposer en 2018 de nouveaux thés dansants mais aussi des lectures permettant l'inclusion des personnes malades dans la société. Un groupe de soutien pour les proches va aussi être créé dans le Val d'Hérens.

Association DayLink

DayLink est une association qui a pour but d'amener des formes de soutien aux malades d'Alzheimer, aux proches et au personnel soignant pour permettre l'inclusion des malades au cœur de la société et permettre un changement de regard sur eux. Elle vise une diminution des symptômes de la maladie et une augmentation de la qualité de vie.

www.daylink.ch - info@daylink.ch



Café Alzheimer

« S'asseoir autour d'une tasse de café fumant, parler, échanger et retrouver le plaisir d'être ensemble dans l'espace social: c'est le principe des café Alzheimer ». (Alzh. VS, 2017)

Le premier a été créé en 1997 par le D' Bère Mieson. Ce dernier constate que parler de la maladie est un tabou. Or, disposer d'informations précises et être capable d'en discuter permet aux personnes concernées par Alzheimer de mieux l'accepter. C'est sur cette inspiration qu'Alzheimer Valais propose le café Alzheimer. (Alzh.VS, 2017) info@alz-vs.ch



Promotion civique – Année 1999

Le samedi 9 décembre 2017, la commission culturelle de Vex attribua le Mérite bacouni lors de la cérémonie communale en l'honneur des nouveaux citoyens, seniors et arrivants.

Le rendez-vous se voulait solennel et festif. En plus de la présentation de la commune aux nouveaux arrivants, des dames en costume bacouni, quelques airs d'accordéon et la bonne humeur des convives contribuèrent à la réussite d'une célébration que la neige ne put troubler, même si décision fut prise de reporter les vols en avion offerts par la commune aux nouveaux citoyens; ce n'est que partie remise, les bénéficiaires pourront profiter au printemps prochain d'une vue imprenable sur les cimes hérensardes en toute sécurité.

Enfin, une fête valaisanne réussie se doit d'offrir à ses hôtes de quoi se sustenter, nous remercions pour ce faire le café de l'Aigle qui avait préparé de délicieux petits fours et autres mini-choux.



Les nouveaux citoyens, nés en 1999 entourés des membres présents de l'exécutif bacouni, Stéphanie Lipawsky Pont, Sébastien Menoud et Caroline Tschanz-Branca, ainsi que d'Anna Menoud et Lena Geiser en costume, de gauche à droite et de bas en haut:

Christophe Michel
Igor Délèze
Mathieu Sierro
Kevin Dayer
Caroline Praz
Damien Vuissoz
Charles-Henri Maillard
Christelle Chevrier
Michèle Dussex
Renaud Pitteloud
Thomas Pitteloud

Manon Maceiras
Sébastien Grandjean
Marie Délèze
Estelle Moix
Jérémy Pfammatter
Alan Amacker
Léa Sierro

Absents sur la photo :
Dylan Bernardo
Wendy Cosandey

Profession

Etudiant au collège des Creusets
Elève au CO
Etudiant au collège des Creusets
Employé électricien de réseau
Employée assistante dentaire
Mécanicien voiture
Charpentier
Etudiante au collège des Creusets
Etudiante au collège des Creusets
Apprenti installateur-électricien
Apprenti constructeur métallique

Etudiante à l'ECG option social
Etudiant au collège des Creusets
Etudiante au collège des Creusets
Etudiante au collège des Creusets
Etudiant à l'école de commerce
Employé de commerce
Etudiante au collège des Creusets

Apprenti gestionnaire de commerce de détail
CFC assistante en pharmacie

Hobbies

athlétisme
mécanique, jeux de construction
football
guggen, hockey sur glace
photo, théâtre, guggen
voitures
ski, marche, photo
dessin
montagne
fitness, ski, marche, trombone
VTT, peau de phoque, montagne, fanfare, guggen
danse
ski, tennis
ski, natation
danse, guitare
karaté, scoutisme
football, mécanique
lecture

football, jeux vidéo
ski, randonnées, voyages



Onze nominés, une élue



Entourant les membres présents de l'exécutif bacouni, Stéphanie Lipawsky Pont, Sébastien Menoud et Caroline Tschanz-Branca, de gauche à droite et de bas en haut, Shadya Emery, Martin Perruchoud, Stéphanie Gaspoz, Marie-Claude Monnet, Gregorio Bonadio, Emmanuel Dussez, et pour la Jeunesse bacounie, David Moix, Jérémy Maceiras et Benoît Barras.

Nous vous présentons aussi en quelques lignes tous les Bacounis nominés.

Stéphanie Gaspoz fut distinguée pour son investissement et ses performances musicales au sein de notre fanfare, elle a notamment conquis le titre de Championne valaisanne et suisse d'euphonium 2017. Autre membre de notre fanfare - décidément l'Echo des Glaciers est bien représenté cette année - **Shadya Emery** a été nominée dans un tout autre registre, son remarquable talent de graphiste. Sélectionnée pour représenter la Suisse à l'ING Creative Festival de Dubaï, elle est la créatrice, en outre, des polices de caractères Goldberg et Shamery. Sportif de haut vol, **Gregorio Bonadio** s'est distingué dans les domaines du triathlon, de l'Xtreme Triathlon, notamment le Swissman. Plus largement connu, **Quentin Maceiras**, footballeur formé au sein du FC Sion et vaillant défenseur séduinois qui passa professionnel en 2016 déjà. Autre sportif d'exception, **Martin Perruchoud** réalisa de grandes performances en 2017, record du 4x100 et champion suisse U18 du relais olympique, vice-champion suisse U18 du relais du 4x100 m.

Dans un tout autre champ, **Marie-Claude Monnet** a été nominée pour sa grande générosité de cœur et son engagement de chaque jour en faveur des personnes handicapées. Viennent s'ajouter à la liste deux anciens vice-présidents bacounis, **Emmanuel Dussez** et **Jean-Yves Rudaz** pour leur engagement en faveur de la collectivité. Dernière distinguée, mais non des moindres, la société locale **la Jeunesse bacounie**, valeureuse organisatrice de notre Carnaval et de la traditionnelle course aux œufs qui plaît tant aux petits et grands enfants.

Comme chaque année depuis 2010, la commission culturelle fut confrontée au choix difficile de l'attribution du Mérite bacouni 2017. La population avait cité 11 méritants, dont 7 furent présents lors de la cérémonie. Le choix fut rude!

Chaleureuses félicitations à tous ces nominés qui portent haut les couleurs de notre commune, parfois même au-delà des frontières helvètes et merci à tous les Bacounis qui ont pris la peine de distinguer ces méritants auprès de la commission culturelle.

La réflexion est d'ores et déjà lancée pour 2018, vous trouverez ainsi tout bientôt les bulletins de nomination pour la nouvelle cuvée!

.....
Tous l'auraient mérité, mais il ne pouvait en rester qu'un seul et ce fut **Kathleen Gaspoz**.
Musicienne talentueuse, formée au sein de l'école de musique de notre fanfare l'Echo des Glaciers, cette dernière joue désormais en tant que Principal Cornet du Brass Band mondialement réputé, le Brighthouse & Rastrick, dans le Yorkshire, un poste des plus enviés dans le milieu des ensembles de cuivre avec lequel elle a récemment gagné le championnat d'Angleterre des Brass Band et reçu le prix du meilleur soliste 2017. Absente malheureusement ce jour-là pour des raisons professionnelles, elle fut représentée par sa maman et sa sœur Stéphanie Gaspoz elle-même nominée.





Festival estival bacouni de musique classique

Toujours aussi désireuse de faire vivre l'âme de Vex dans tous les lieux symboliques de la commune, la commission culturelle est heureuse d'étoffer dès cette année les traditionnels week-ends bacounis par un festival estival de musique classique.

Grâce à des contacts fructueux avec le Conservatoire cantonal et ce qu'il convenait d'appeler naguère l'Académie Tibor Varga, les églises de Vex pourront ouvrir leurs portes à de jeunes musiciens de talent.

Si le succès est au rendez-vous, ce festival sera reconduit d'année en année!

En juillet, c'est l'Académie Tibor Varga qui vous offrira trois concerts vespéraux à l'église paroissiale.

CONCERTS ET HEURES MUSICALES

Etudiants des « masterclasses » de l'Académie de musique Tibor Varga

Dimanche 15 juillet 2018 à 17 h :
Concert du Campus Musicus.
Direction Yuram Ruiz (orchestre à cordes)

Vendredi 3 août 2018 à 20 h :
Concert des étudiants de l'Académie de Musique Tibor Varga.
Basson, guitare, violon et flûte (solo et musique de chambre)

Vendredi 10 août 2018 à 20 h :
Concert des étudiants de l'Académie de Musique Tibor Varga.
Violoncelle, accordéon et chant (solo et musique de chambre)

Puis, en août et pour la première fois à l'ancienne église Saint-Sylve, des élèves de dernière année du Conservatoire cantonal feront vibrer les voûtes romanes à l'occasion de trois concerts dominicaux.

CONCERTS MUSIQUE BAROQUE À MODERNE

Etudiants du Conservatoire cantonal

Dimanche 19 août, à 17h
Dimanche 26 août, à 17h
Dimanche 2 septembre, à 17h



Photo: Denis Emery

Nous espérons vous voir nombreux; l'entrée sera libre et le bénéfice du chapeau entièrement reversé à ces jeunes musiciens qui nous feront le plaisir d'animer notre village. Le verre de l'amitié sera offert par la commune.

Vous trouverez le programme culturel bacouni sur le site de la commune et la page «facebook Culture bacounie – Vex».

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter, nous sommes là pour vous.

Pour la commission culturelle bacounie Caroline Tschanz-Branca



Photo: Denis Emery



La construction du nouveau centre scolaire va-t-elle bientôt débuter?

Publié au Bulletin officiel le 15 avril 2016, le projet de nouveau centre scolaire, approuvé largement par l'Assemblée primaire du 26 mars 2015, a fait l'objet de deux oppositions.

En date du 22 juin 2017, la commission cantonale des constructions a écarté les oppositions et notifié à la commune une décision d'autorisation de construire.

Les deux opposants initiaux ont recouru contre la décision de la commission cantonale des constructions.

Le dossier est actuellement dans les mains du Conseil d'Etat qui devrait rendre une décision pour la mi-mars au plus tard.

Si le Conseil d'Etat confirme la décision de la commission cantonale des constructions et confirme l'autorisation de construire, les opposants pourront encore recourir auprès du Tribunal cantonal, puis, en dernière instance, auprès du Tribunal fédéral.



La procédure peut donc durer encore plusieurs mois.

Dans l'attente de la réalisation du projet et afin de répondre aux besoins croissants de nos élèves, une salle de travaux manuels provisoire a été aménagée dans la maison Gauthier et la classe de 8H a été scolarisée dans une petite salle de l'ancienne école.

Val d'Hérens – Collaboration intercommunale pour la promotion du tourisme



La presse locale a annoncé récemment que la commune de Vex avait dénoncé la convention la liant à l'Association des communes du Val d'Hérens (ACVH) pour la promotion du tourisme de la vallée. En réalité, le premier partenaire à dénoncer ce texte, dont toutes les communes reconnaissent les difficultés de mise en œuvre, fut la commune de Mont-Noble.

Les obstacles majeurs rencontrés par les partenaires découlent de la nécessité de définir un marketing hivernal tenant compte des différents profils commerciaux des protagonistes.

Si certaines communes ont intérêt à promouvoir un tourisme doux basé sur la valorisation du ski de randonnées, des sentiers raquettes, de la nature, du ski de fond,... la commune de Vex se doit de vendre son tourisme en met-

tant en évidence son produit phare hivernal, à savoir le ski «4 Vallées», probablement plus connu que les destinations «Thyon» ou «Val d'Hérens». D'où la communication fondée sur «Thyon – 4 Vallées» et le financement nécessaire à la porter.

Il convient toutefois de signaler qu'une nouvelle convention a déjà été signée par toutes les communes de l'ACVH. Le nouveau partenariat, fondé sur une approche «client», privilégie une collaboration sur des projets concrets et maintient un budget pour un marketing estival axé sur le logo et la ligne graphique «Val d'Hérens – Source d'énergies». Une commission intercommunale demeure active. Elle intégrera prochainement certains représentants du mouvement citoyen «Hérensards#enfaveurdutourisme» actif sur les réseaux sociaux.



Vex dans la bibliothèque du Val d'Hérens: une collaboration positive !

Heures d'ouverture à Vex:
lundi et jeudi
de 16h à 19h
Ouvert le jeudi
pendant les vacances
scolaires

www.biblioherens.ch
(rubrique catalogues)

Une énergie nouvelle et des moyens mis à disposition par l'ACVH pour la bibliothèque du Val d'Hérens ont permis de créer différents projets comme, entre autre, une collaboration avec l'Unipop pour présenter des conférences («Comment donner le goût de la lecture aux enfants»: encore trois dates en mars, avril et mai), l'utilisation d'un nouveau programme de prêt, un site internet attrayant sur lequel on peut réserver et prolonger nos livres et DVD et prochainement la possibilité d'emprunter des e-book.

La bibliothèque de Vex fait partie intégrante de la Bibliothèque du Val d'Hérens mais comme chacune des succursales de la vallée, elle gère son propre fonctionnement.

Elle reçoit chaque mois toutes les classes de 1 à 8 H ainsi que les enfants de la crèche pour des lectures et des animations mais elle s'adresse à tous les publics.



Né pour lire

Né pour lire chaque premier mardi du mois (sauf juillet et août). Entrée libre sans obligation d'inscription ni de régularité. Lecture pour les bébés et les enfants non scolarisés.

Trois comités de lecture pour adultes (1 livre par mois et une rencontre annuelle pour en parler). **Deux cercles de lectures pour jeunes et adolescents.**

Prix Chronos: partage de lectures entre juniors et seniors.

Quelques acquisitions récentes:

Romans adultes

L'ordre du jour – Eric Vuillard (Prix Goncourt 2017)
La sorcière – Camille Läckberg
Couleurs de l'incendie – Pierre Lemaitre
L'amie prodigieuse, tome 4 – Elena Ferrante
Les loyautés – Delphine De Vigan

DVD

120 battements par minute
Au revoir là-haut
La cabane à histoires
Le monde secret des emojis
Les grands du burlesque

Les plus empruntés en 2017

Roman «Un avion sans elle» de Michel Bussi
DVD «Lion» de Garth Davis
et le film d'animation «Les Croods»
Documentaire «La famille presque zéro déchets» de Jérémie Pichon



Lunabus: bus de nuit du Val d'Hérens

Depuis 2010, le Lunabus, service de transport public nocturne, a pour but d'offrir aux jeunes de la vallée un moyen de transport bon marché et sécurisé pour regagner leur domicile.

Proposé par CarPostal, ce service est mis en place tous les samedis soirs ainsi que certaines veilles de fêtes (Nouvel An, Fête nationale et le dimanche et lundi de carnaval).

Le prix du billet est de Fr. 3.- par personne, quel que soit le trajet effectué. Il est évident que la vente des billets ne suffit pas à financer le service. Le manco de financement est assumé par les communes d'Evolène, Vex, Hérémece et St-Martin à hauteur d'environ Fr. 38 000.- par année, Fr. 11 000.- étant pris en charge par la commune de Vex.

L'heure de départ est à 1h35 en gare de Sion et permet aux Bacounis (Vex et Les Prasses) de rejoindre leur domicile en moins de 30 minutes. Les billets sont en vente exclusivement auprès du conducteur du bus de nuit, sans tarif préférentiel. Sur présentation de ce billet, les utilisateurs

bénéficient cependant d'une réduction dans les cinémas de Sion. Le réseau wifi y est gratuit et les horaires détaillés sont disponibles sur www.postauto.ch (bus de nuit Val d'Hérens) ou sur papier.

Malgré la facilité d'usage de ce service, on constate une diminution régulière de son utilisation: le nombre de passagers enregistrés pour toute la vallée en 2016 était de 385 contre 552 en 2014. Lors du premier semestre de 2017, le nombre d'utilisateurs était de 160 personnes seulement. Les pointes de fréquentation se situent en février-mars et octobre de chaque année.

A l'ère de l'utilisation raisonnée de la voiture au profit des transports en commun, une diminution du nombre d'utilisateurs de ce genre de service collectif est surprenante. Il n'est peut-être pas dans les mœurs des gens de la vallée de l'utiliser, les horaires sont peut-être trop limités mais c'est une offre à ne pas négliger si l'on veut qu'elle continue d'exister. Alors pensez-y !



Une nouvelle tour à béton à la Gravière du Val d'Hérens

La société Gravière du Val d'Hérens SA est une société anonyme dont le capital-actions est détenu à 70% par les communes du Val d'Hérens et à 30% par quelques actionnaires privés.

La commune de Vex détient 14,5% du capital-actions de cette société qui emploie huit collaborateurs à plein temps.

Le chiffre d'affaires annuel de l'entreprise oscille entre 2,5 et 3 millions de francs.

Les activités de la société sont réparties sur deux sites. A La Villette, on procède à l'extraction des matériaux de la Borgne (sable et graviers), à leur triage et stockage pour la vente.

Le site du Pont-Noir – situé juste à côté du pont du même nom – est spécialisé dans le concassage et la production d'agrégats, ainsi que dans la fabrication, la vente et livraison de béton frais. On y exploite également la moraine pour la production de graves.



Récemment, le Conseil d'administration de la société a décidé de procéder au remplacement de la tour à béton frappée de vétusté qui ne répondait plus aux normes de protection de l'environnement.

La nouvelle centrale, acquise d'occasion, offre de meilleures performances et répond aux normes en vigueur en termes de protection de l'environnement. Le coût de la nouvelle infrastructure avoisine les Fr. 830'000.-.

Favoriser la mobilité douce

Depuis le mois de décembre et grâce à un changement d'horaire négocié avec l'entrepreneur postal, les écoliers de l'Argilly peuvent désormais se rendre à l'école en bus. Ils bénéficient d'un abonnement annuel offert par la commune au même titre que les enfants domiciliés sur les hauts du village.

La commune poursuit ainsi sa politique d'encouragement à la mobilité douce dans une volonté d'éviter au maximum un afflux dangereux de véhicules aux alentours de l'école, les autres écoliers pouvant normalement rejoindre le préau à pied.

Les écoliers bacounis se jettent à l'eau et griffent la glace

Durant trois semaines au mois de janvier les 4, 6 et 8H se sont rendus à la piscine de Thyon pour des cours de natation pendant que les 3, 5 et 7H apprenaient à patiner à Hérémente.

72^e Tour de Romandie

La 4^e étape du Tour de Romandie partira de Sion le samedi 28 avril 2018 et passera par Vex aux alentours de 16h. Les coureurs viendront d'Euseigne et prendront la bifurcation en direction d'Hérémente, Les Masses et les Collons qu'ils atteindront vers 16h45.

Programme d'été des Joyeux bacounis

Dès le 3 mai jusqu'à fin octobre, en alternance les jeudis :

- jeux (responsable Marielle Rudaz, 079 819 67 50) et pétanque (responsables Fernand Rudaz 079 560 40 49 et Cali Leuba 076 563 07 47)
- marche (responsable Françoise Moix, 079 632 29 45)

Tous les mardis, pétanque (responsables Fernand Rudaz 079 560 40 49 et Cali Leuba 076 563 07 47)

Programme disponible au bureau de l'administration communale.



MARS

- 24 Ski & Saveurs
- 24 Messe des Rameaux animée par la Cécilia
Eglise paroissiale de Vex – 18h30
- 30 Spectacle d'impro – Maison Gauthier
- 31 Messe du Samedi-Saint animée par la Cécilia
Eglise paroissiale de Vex – 20h

AVRIL

- 1^{er} Course aux œufs – Thyon 2000/Collons
- 1^{er} Messe de Pâques animée par la Cécilia
Eglise paroissiale de Vex – 10h
- 1^{er} Loto de Pâques de L'Echo des Glaciers
Salle de gymnastique – Vex
- 1 au 8 Thyon Happy Kids
- 7 Mauna Kea Days, snowpark – Thyon
- 21 Première Communion
Eglise paroissiale de Vex - 17h
- 27-28
- 29 Théâtre des Jeunes / Art Bacouni
Salle de gym – Vex
- 28 Patronale St-Sylve, Jubilaires de mariage
Eglise paroissiale de Vex – 18h30

MAI

- 4 Vernissage exposition des Petits Bacounis
Maison Gauthier
- 5 Amicale des fanfares du Val d'Hérens
Hérémente
- 9 Messe de l'Ascension
Eglise paroissiale de Vex – 18h30
- 19 Messe de la Pentecôte
Eglise paroissiale de Vex – 18h30
- 22 au 27 Exposition photos – Forces Motrices de la
Borgne – Maison Gauthier – Vex
- 23 au
- 26 + 30 Spectacle du 40^e au CO Hérens
- 31 Messe de la Fête-Dieu, procession
Eglise paroissiale de Vex – 10h

JUIN

- 1 et 2 Spectacle du 40^e au CO Hérens
- 9 Messe des familles animée par la Cécilia
Eglise paroissiale de Vex – 18h30
- 15 Cinéma plein air – Vex
- 16 Journée intergénérationnelle pour tout
le Val d'Hérens – Evolène
- 17 Tournoi interscolaire de Basket CO Euseigne
(23 ?) Inalpe à Thyon

JUILLET

- 15 Concert et heures musicales
Eglise paroissiale – Vex
- 20 Cinéma plein air – Vex
- 28-29 Brocante des Alpes – Les Collons
- 31 Fête Nationale – Les Collons

AOÛT

- 3 Concert et heures musicales
Eglise paroissiale – Vex
- 5 Course pédestre Thyon-Dixence
- 6-11 « Montagn'Art » Symposium international,
sculptures sur bois Thyon 2000, Les Collons,
Les Masses, Hérémente
- 10 Concert et heures musicales
Eglise paroissiale – Vex
- 11 Course cycliste « Marmotte Valais »
Tour des stations Hérémente/Les Collons
- 15 Fête de la mi-août – Alpage de Thyon
- 17 Cinéma plein air – Vex
- 18 Course du Grand Raid
- 19 Concerts musique baroque à moderne
Eglise romane St-Sylve – Vex
- 25 Concert – Bal du village – Vex
- 26 Concerts musique baroque à moderne
Eglise romane St-Sylve – Vex

SEPTEMBRE

- 1 Concert de François Theytaz et ses musiciens
Vex
- 2 Concerts musique baroque à moderne
Eglise romane St-Sylve – Vex
- ? Désalpe de Thyon

OCTOBRE

- 18-20 Rallye International du Valais
- 26 Concert du Yodlerclub de l'Alpenrösli
Eglise paroissiale – Vex
Vex – Eglise Saint-Sylve

NOVEMBRE

- 3 Téléthon/Pompiers
Cour d'école – Vex
- 18 Conférence de P. Curdy, archéologue
Salle du Complexe – Vex
- 9-10-11 Théâtre Art Bacouni – Salle de gym – Vex
- 16-17-18
- 23-24

DÉCEMBRE

- 1^{er} Vernissage exposition « Vie du Val des Reines »
Domaine Bellevie
Exposition durant tout le mois de décembre
Maison Gauthier
- 9 Loto / FC US Hérens
Salle de gym – Vex
- 15 Marché de Noël / Jeunesse bacounie
Salle de gym – Vex
- 16 Concert de Noël / Echo des Glaciers et Chœur
mixte la Cécilia – Eglise Saint-Sylve – Vex